



## BRUGES.

### PAE du secteur Ausone.

#### Concertation publique sur le programme des équipements publics.

##### Notice introductive.

La concertation publique concernant le projet du P.A.E de Bruges-Ausone a été ouverte en Juillet 2010, suite à la délibération au conseil de communauté du 25 juin 2010. La nouvelle municipalité a souhaité modifier le projet initial qui ne suscitait ni l'adhésion des acteurs publics, ni celle des riverains .

Aussi, dans un souci de dialogue et de concertation renforcés, Bordeaux Métropole a décidé de respecter le programme des équipements publics du P.A.E tout en adaptant les aménagements prévus en fonctions des remarques des riverains, des administrés et des différents intervenants du projet.

Aujourd'hui, les profils ci-joints s'intègrent mieux aux engagements d'orientation d'aménagement pris lors de la délibération du conseil de communauté du 27 novembre 2009, à savoir :

- Concevoir des espaces publics laissant une large place au végétal,
- Produire des logements et des activités dans un cadre de développement durable assurant une mixité sociale et fonctionnelle,
- Assurer une « couture » avec les constructions pavillonnaires existantes dans ce quartier,
- Offrir un cadre de vie de qualité en frange d'un parc boisé en ménageant des fenêtres visuelles sur cet espace paysagé,
- Permettre un accès privilégié vers les équipements de centralité.

Les principales modifications portent sur un traitement commun concernant les matériaux ainsi que les végétaux constitutifs de ces projets de voiries, formant une charte commune au PAE.

D'autre part, la place des surfaces végétalisées et plantées a été revue à la hausse au détriment d'aménagements trop minéraux.

Du stationnement supplémentaire a été prévu, lorsque les emprises le permettent, pour répondre aux besoins du futur parc public.

Enfin le plan de circulation a été adapté afin de pacifier les déplacements, de donner une place accrue aux cyclistes et aux piétons et en vue de décourager le trafic de transit parasite.

Toutes ces modifications restent, pour l'heure, adaptables par le biais de la concertation publique qui se poursuit. Les publics sont donc invités à exprimer leurs avis sur le sujet sur les registres et en consultant les nouveaux documents mis à leurs disposition :

- par le biais du site :<http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>, rubrique : projets-locaux/ Bruges-Ausone.

- à la mairie de Bruges,

- à Bordeaux Métropole, direction territoriale Ouest, 6-8 avenue des satellites, bâtiment A, 33185 Le Haillan.